

REFONTE DES STATUTS : QUELS ENJEUX ?

LE CONTEXTE

- **Un nouveau projet associatif** qui nous a conduit à entendre les envies des personnes accompagnées et ainsi offrir à chacun une réponse adaptée. Leurs attentes : l'application effective de leurs droits, plus de représentation et de consultation.
- **Un rapport récent de l'ONU** qui invite la France à repenser sa politique handicap et à proposer des solutions véritablement inclusives. Par souci de protection, notre pays a privilégié la création d'établissements, avec des réponses standardisées et bien souvent collectives, ce qui est contraire à l'application effective des droits des personnes accompagnées et ne permet pas leur émancipation.
- **Des politiques publiques**, qui nous encouragent à transformer notre offre pour plus de diversité et d'inclusion, à sortir du « tout institution ».
- **Une évolution rapide et récente de nos prestations**, avec de nouveaux profils de publics qui représentent la moitié des personnes que nous accompagnons.

→ Fort de ce contexte, le conseil d'administration a pris la décision de réviser ses statuts pour répondre à 3 enjeux :

1

PLUS FORTE REPRÉSENTATION ET PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES DE NOS ACTIONS

Les précédents statuts autorisaient jusqu'à 24 membres dont au moins 2/3 de parents et/ou de personnes handicapées. Deux sièges étaient dédiés aux représentants des personnes handicapées. Le conseil d'administration sera désormais composé de **15 à 21 membres, dont au moins la moitié de parents ou personnes usagers**. La participation des personnes accompagnées s'amplifie donc, en nombre de sièges et en qualité puisqu'elles pourront désormais occuper un mandat au sein du conseil d'administration. Cette modification est fondamentale, car elle renforce les droits des personnes au sein de notre instance de gouvernance.

Pour tenir compte de tous nos publics et les fédérer autour de notre projet et de nos valeurs, nous proposons de modifier la dénomination et l'objet de l'Adapei :

“Une association de personnes mineures ou majeures pour lesquelles un accompagnement adapté est indispensable pour réaliser leur projet de vie.”

Pour préserver l'équilibre de la représentation entre les différents administrateurs, 2 collèges seront mis en place :

- Collège des parents et personnes en situation de handicap
- Collège des autres bénéficiaires personnes civiles ou morales, sensibles à la cause

2

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À DES RESSOURCES EXTÉRIEURES

Dans les précédents statuts, il est énoncé que le président est obligatoirement parent d'enfant handicapé. Dans cette nouvelle version des statuts, **le président ou son vice-président est obligatoirement parent d'une personne accompagnée**. La nouvelle rédaction des articles 10 et 11 des statuts permet d'ouvrir le conseil d'administration à des personnes qualifiées nouvelles, tout en garantissant notre mouvement militant et le rôle que les parents ont à jouer.

3

PROFESSIONNALISATION DE NOTRE ORGANE DE GOUVERNANCE

Ces nouveaux statuts précisent les missions des administrateurs, qui doivent être les garants du cadre légal et réglementaire, de la bonne déclinaison des orientations associatives, des opérations financières... **Professionaliser notre conseil d'administration sera un levier de renforcement de sa participation aux décisions stratégiques**. Notre association accompagne des milliers de personnes, emploie 1200 salariés et fédère près de 100 millions du budget : nos administrateurs doivent être en capacité de représenter l'association sur le plan politique. Pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat, ils bénéficieront d'un parcours de formation et d'acquisition de compétences.

ET AUSSI ...

DIGITALISATION DES VOTES

La crise sanitaire nous a permis de découvrir de nouveaux outils numériques et de mieux les maîtriser. Lors des dernières assemblées générales, il a fallu nous adapter et trouver de nouvelles modalités pour permettre la consultation de nos adhérents. Nous voulons capitaliser sur ces acquis et continuer à rendre possible le vote en ligne, soit par correspondance, soit électroniquement de façon sécurisée.

CE QUI NE CHANGE PAS

Notre militantisme, intact pour apporter une réponse adaptée, sur-mesure à toutes les personnes et à leurs familles.